

## L'enseignement de la philosophie au Petit Séminaire de Québec (1765-1880) (suite)

Marc Lebel

Volume 19, Number 1, juin 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302442ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302442ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lebel, M. (1965). L'enseignement de la philosophie au Petit Séminaire de Québec (1765-1880) (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 19(1), 106-125. <https://doi.org/10.7202/302442ar>

# L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE AU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC \*

(1765-1880)

(Suite)

## CHAPITRE DEUXIÈME

### L'ÉPOQUE DE JÉRÔME DEMERS (1800-1850)

(Suite)

Regardons de plus près l'enseignement de la philosophie. Dès le début du XIXe siècle, les cahiers manuscrits deviennent plus considérables: l'ère des compendium est close. Désormais, toutes les parties de la philosophie seront étudiées, ainsi que le prévoient les programmes d'études.

L'examen des cahiers manuscrits serait une tâche fastidieuse si ceux-ci ne se répétaient. De 1800 à 1835, année de la publication des *Institutiones*, deux cours ont été rédigés, le premier servant de 1800 à 1818, le second, de 1818 à 1835. Ne nous étonnons point si des professeurs différents font le même cours: en l'absence de M. Demers, on suit ses cahiers. Au reste, ceux-ci franchissent l'enceinte du Séminaire; en 1818, Jean Holmes, ecclésiastique à Nicolet, les utilise.<sup>42</sup>

Le premier cours ne marque pas, quant au contenu, une coupure avec la période antérieure. Les cahiers des étudiants sont plus amples, mais ils offrent le même amalgame de scolastique et de cartésianisme, et observent la même fidélité au latin et à l'appareil syllogistique. La seule nouveauté semble être l'étude de l'application de la logique à la grammaire.<sup>43</sup>

\* Voir notre *Revue*, XVIII: 405-424, 582-593.

<sup>42</sup> Les archives du Séminaire possèdent de l'abbé Holmes trois cahiers de philosophie qui lui servirent à Nicolet dans son enseignement; sans doute les apporta-t-il à Québec en 1827 lorsqu'il s'agrèga au Séminaire.

<sup>43</sup> Voir par exemple: ASQ, M66 (1812), 101-149 et M 214 (1817), 1-48. Le second cours n'étudiera pas l'application de la logique à la grammaire.

En 1818 apparaît le second cours, d'une facture bien différente.<sup>44</sup> Au texte latin sont incorporées des citations françaises de Louis de Bonald. Deux œuvres du philosophe français sont alors citées: la *Législation primitive*, parue pour la première fois en 1802, rééditée en 1817, et les *Recherches philosophiques*, publiées en 1818. Autre fait à noter: le déclin de l'appareil syllogistique.<sup>45</sup> Le nouveau cours use souvent du style "dogmatique" préconisé jadis par l'abbé Fleury et Guyton de Morveau.<sup>46</sup> Pour dire vrai, nous sommes en présence de l'esquisse du manuel que publiera l'abbé Demers en 1835. Le second cours s'intitule d'ailleurs: *Institutiones philosophicæ ad usum seminarii Quebecquensis*.<sup>47</sup> De 1818 à 1835, l'abbé Demers développe son cours, l'enrichit d'un grand nombre de citations.<sup>48</sup> Ne craignant pas la comparaison, M. Demers écrit en 1829:

... on enseigne [au Petit Séminaire de Québec] la Logique, la Métaphysique et la Morale, telles à peu près qu'on les enseigne dans les meilleurs collèges d'Europe.<sup>49</sup>

Comment se fait l'enseignement de la philosophie avant la publication des *Institutiones*? Étienne-Théodore Paquet, qui interrogea à la fin du XIXe siècle d'anciens élèves de l'abbé Demers, écrit, sans songer à la philosophie en particulier:

... M. Demers rédigeait tous ses cours et il les passait d'avance aux élèves qui s'en faisaient des copies.<sup>50</sup>

Il semble donc que les cours n'aient pas été dictés et que les élèves copiaient en leur particulier les cahiers du professeur.

<sup>44</sup> ASQ, M 215 (1818, 1824). Plusieurs indices nous portent à croire que ce cahier d'élève a servi à deux reprises, d'abord en 1818, puis en 1824.

<sup>45</sup> Le second cours est moins scolastique que le premier. D'autre part, il ne paraît pas y avoir eu de soutenances de thèses après 1815. En tout cas, les dernières thèses que possèdent les archives sont de janvier 1815.

<sup>46</sup> Le style dogmatique consiste dans "l'exposition continue et didactique". Augustin Sicard, *Les études classiques avant la Révolution* (Paris, 1887), 254.

<sup>47</sup> ASQ, M 215 (1818, 1824), 1.

<sup>48</sup> Comparer les cahiers M 215 (1818, 1824) et M 160 (1830).

<sup>49</sup> ASQ, Sem 5, No 9 b.

<sup>50</sup> Paquet, *op. cit.*, 30.

Un autre témoignage confirme notre sentiment: le prospectus lancé par la maison Cary de Québec à la veille de l'impression des *Institutions*.<sup>51</sup> Parmi les raisons qui sont invoquées à l'appui de l'entreprise, il en est une qui ressort davantage:

... on en sent le défaut [l'absence d'un manuel de philosophie] ... dans nos classes académiques, où l'on ne cesse de gémir sur la nécessité de faire copier aux élèves d'énormes manuscrits: travail pénible, qui leur absorbe chaque jour un temps infiniment précieux, sans leur procurer le moindre avantage.<sup>52</sup>

Afin de corriger cette situation et puisqu'il n'est pas possible d'utiliser les Cours européens<sup>53</sup>, l'abbé Demers fait imprimer son manuel de philosophie. Il espère même publier bientôt un traité de physique<sup>54</sup>, mais il ne donne pas suite à son projet: l'ouvrage ne paraît pas. Écrivant de Paris en 1836, l'abbé Holmes fait voir à M. Demers ce qu'ont d'éphémère les traités de physique qu'on y publie:

... tous ces cours paraissent et disparaissent d'année en année, à mesure que le progrès et les découvertes se font connaître. Les grands professeurs ont leurs écoliers. Quand ils cessent d'enseigner, ils publient, et quand ils ont publié, on ne veut plus de leurs cours, et les cahiers recommencent. Par ce fait, leur réputation est toujours plus haute pendant la durée

<sup>51</sup> *Prospectus*, Québec, 12e janvier, 1835. On trouvera ce prospectus dans *Exercices publics — Séminaire de Québec — 1830-42. Le Canadien* du 16 février 1835 le reproduit intégralement. On peut penser que l'abbé Demers en est l'auteur.

<sup>52</sup> *Prospectus*, Québec, 12e janvier, 1835. Souligné dans le texte.

<sup>53</sup> "Il est vrai, dit le prospectus, qu'en Europe des professeurs habiles ont rédigé sur les différentes parties de la Philosophie, des ouvrages du premier mérite dont plusieurs servent de base à l'enseignement dans les universités et dans d'autres établissements scientifiques. Mais, outre que l'importation de ces livres entraîne des délais, des incertitudes, des dépenses trop considérables, la plupart supposent des plans d'études différents des nôtres, ne réunissent dans un *seul* volume qu'une très petite partie de ce que les élèves doivent apprendre, et ne s'expliquent que peu ou point du tout sur certaines matières dont la connaissance est extrêmement utile à la jeunesse canadienne, vu sa situation morale et religieuse." *Ibid.* Souligné dans le texte.

<sup>54</sup> "La physique sera l'objet d'un traité particulier qui sera rédigé en français", lit-on au seuil des *Institutions* (p. 2 n.).

des manuscrits, et pour la plupart elle tombe avec l'imprint.<sup>55</sup>

Sans plus tarder, examinons les *Institutiones philosophicæ ad usum studiosæ juventutis*. Comme en convient le prospectus, "la division du Cours diffère peu de celle qui est communément suivie".<sup>56</sup> Le manuel comprend trois parties: la logique qui se mérite cent pages, la métaphysique qui reçoit cent cinquante pages, dont cinquante vont à la psychologie, et enfin, l'éthique qui obtient soixante-quinze pages. Un traité des preuves de la religion révélées, de cinquante-cinq pages, écrit en français, termine l'ouvrage.<sup>57</sup>

La manière est didactique; l'auteur a cherché à faire "un cours de philosophie qui fût adapté à l'état actuel de la science et aux besoins de la jeunesse studieuse du pays".<sup>58</sup> Depuis quelque temps déjà, "les amis de l'éducation en Canada" réclamaient un manuel bien défini:

Ce que l'on demande... n'est point une publication volumineuse un vaste dictionnaire qui parcourt le labyrinthe de toutes les erreurs où s'est jeté l'esprit humain; nomme tous les savans qui, de siècle en siècle, ont porté le titre de Philosophe; les refute, les blâme, les loue tour à tour. On veut plutôt quelque chose de clair, de méthodique, de précis, de solide néanmoins et d'assez complet; qui soit propre à rappeler le souvenir des principes véritables, des lois de la saine raison, la nature et les devoirs de l'homme intellectuel et moral.<sup>59</sup>

Tel se veut le manuel de l'abbé Demers. Il repose sur une information solide et sur d'innombrables lectures. L'auteur dé-

<sup>55</sup> Holmes à Demers, 30 août 1836, ASQ, Polygraphie 42, No 33.

<sup>56</sup> *Prospectus*, Québec, 12e. janvier, 1835.

<sup>57</sup> M. Demers emprunte ce traité des preuves de la religion révélée à un manuel français intitulé: *Cursus elementarius philosophiæ ad usum collegiarum* (Paris, Lyon, 1823). On voit par ce manuel que les philosophes à la mode passent tôt dans l'enseignement secondaire: l'auteur, dans sa préface, recommande la lecture de l'*Essai sur l'Indifférence en matière de religion*; plus loin, il expose l'opinion de Lamennais sur le fondement de la certitude. *La Philosophie de Bouvier*, publiée en 1824, consacre aussi plusieurs pages à Lamennais.

<sup>58</sup> *Prospectus*, Québec, 12e. janvier 1835.

<sup>59</sup> *Ibid.*

ploie son érudition; il partage la curiosité anthropologique de ses contemporains; il aime exposer l'opinion des Modernes: l'expression *apud recentiores* revient souvent sous sa plume. Les *Institutiones* signalent la condamnation de Lamennais et reproduisent un passage de l'encyclique *Singulari nos*, promulguée le 25 juin 1834.<sup>60</sup> L'abbé Demers cite une foule d'ouvrages récents et s'appuie volontiers sur les dernières livraisons des *Annales de philosophie chrétienne*.<sup>61</sup>

Le corps du livre est écrit en langue latine, mais les notes et les citations sont rédigées en français; l'abbé Demers invoque fréquemment l'autorité de de Bonald, de Frayssinous, de Barruel, de Bergier, de Virey, de Rousseau et de Duvoisin.<sup>62</sup> Dans l'étude de certaines questions, l'abbé Demers abandonne à peu près complètement l'usage du latin; c'est ainsi que les pages consacrées à l'antiquité du monde et à l'unité de l'espèce humaine sont rédigées en français.<sup>63</sup>

Toutefois, la plus grande partie des *Institutiones* demeure fidèle à la méthode scolastique. La plupart des questions se présentent sous l'aspect de propositions que l'on prouve par des arguments en forme, ou que l'on combat par des objections rangées selon les règles classiques. Nous retrouvons le vieil appareil scolastique: *Propositio — Probo — Probo major — Probo minor — Solvuntur objectiones — Objectio 1. — Respondeo 1. — Respondeo 2. — Objectio 2. — Respondeo — Instas — Respondeo ...* Du reste, au seuil de son manuel, l'abbé Demers reproduit les règles de l'argumentation énoncées dans l'*Abrégé latin de philosophie* de Hauchecorne.<sup>64</sup>

<sup>60</sup> *Institutiones philosophicæ* ... 59.

<sup>61</sup> Il utilise le tome 7 (juillet-décembre 1833) des *Annales de philosophie chrétienne*. La bibliothèque de l'Université a conservé une collection complète des *Annales*.

<sup>62</sup> On se fera une idée de la variété des lectures de M. Demers et du nombre élevé de citations françaises que renferme son manuel en consultant l'appendice E, qui est un index des auteurs et des ouvrages cités dans les *Institutiones*.

<sup>63</sup> *Institutiones philosophicæ* ... 152-157.

<sup>64</sup> *Ibid.*, 14.

Dès leur publication, les *Institutiones* deviennent manuel de classe au Séminaire. A Nicolet<sup>65</sup>, à Saint-Hyacinthe<sup>66</sup> et à Sainte-Anne<sup>67</sup>, on adopte aussi le manuel de l'abbé Demers. Les maisons d'éducation qui commandent 25 exemplaires ou plus reçoivent une remise de 10%.<sup>68</sup>

Mais les *Institutiones* ne s'adressent pas qu'à la jeunesse studieuse du pays. Les éditeurs espèrent en effet que "la lecture de l'ouvrage satisfera pleinement l'attente du public" et que "les amis de l'éducation, particulièrement les anciens élèves du Séminaire de Québec" le favoriseront de leurs souscriptions; le manuel est un volume digne de "trouver place dans la bibliothèque de toute personne qui a reçu une éducation libérale".<sup>69</sup> Au surplus, trois bureaux, à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal recueillent les souscriptions.

Là ne s'arrête point la fortune des *Institutiones*. En 1836, l'abbé Holmes emporte avec lui quelques exemplaires du manuel de philosophie de M. Demers afin de faire connaître l'ouvrage en France. De Paris, il assure l'auteur qu'il va en faire donner "un aperçu et une analyse" dans l'*Univers religieux*. Il continue:

Je le ferai aussi connaître à l'Institut, avec plusieurs membres duquel j'ai le plaisir d'être en rapport, et à la Bibliothèque du Roi, où je déposerai un exemplaire en *hommage*.<sup>70</sup>

Il nous faut maintenant étudier le contenu proprement dit de l'enseignement.

<sup>65</sup> Claude Lessard, *L'histoire de l'éducation au collège de Nicolet 1803-1863* (Thèse de diplôme d'études supérieures, Faculté des Lettres, Université Laval, 1963), 192.

<sup>66</sup> Lucien Beauregard, *La part de M. Isaac-Stanislas Désaulniers à l'introduction du thomisme au Canada français vers l'époque de la renaissance religieuse de 1840 à 1855 in Rapport de la Soc. can. Hist. Egl.* (1941-42) : 80.

<sup>67</sup> N.-E. Dionne, *Vie de C. F. Painchaud, prêtre, curé, fondateur du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière* (Québec, 1894), 229. Le manuel de M. Demers aurait été introduit à Sainte-Anne "sur la recommandation de l'évêque".

<sup>68</sup> *Prospectus*, Québec, 12e. janvier 1835.

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> Holmes à Demers, 30 août 1836, ASQ, Polygraphie 42, No 33. Souligné dans le texte.

L'influence de Louis de Bonald apparaît incontinent. Les *Institutiones* ne ménagent pas leurs éloges au philosophe français. De Bonald ne le cède en rien à Descartes, comme le prouve l'heureuse distinction qu'il fait entre l'idée et l'image. Sur cette question,

la terminologie renouvelée par M. de Bonald paraît plus naturelle que celle que Descartes a introduite.<sup>71</sup>

L'abbé Demers, qui cite de Bonald sans relâche<sup>72</sup>, l'honore de flatteuses épithètes: "celeterrimus philosophus"<sup>73</sup>, "illustrissimus auctor"<sup>74</sup>. A Montréal<sup>75</sup>, à Nicolet<sup>76</sup> et sans doute dans la plupart des collèges, de Bonald semble aussi avoir été connu, sinon vénéré. Un historien a étudié récemment l'influence de de Bonald sur Mgr Plessis.<sup>77</sup> Dans quelle mesure la doctrine de ce philosophe a-t-elle pénétré l'enseignement de la philosophie au Séminaire?

Dès 1818, nous trouvons dans un cahier manuscrit la thèse bonaldienne sur l'origine des idées. Comme le veut Bonald, les idées sont innées, leur expression est acquise:

Cum Domino de Bonald libenter admitterem ideas naturales simul et acquisita.<sup>78</sup>

En 1835, l'abbé Demers ne pense pas autrement. Après avoir exposé la position de Descartes, de Locke, de Condillac et de de Bonald, il adopte celle-ci, puis réfute les trois premières à l'aide de de Bonald; de longs passages tirés de la *Législation primitive* et des *Recherches philosophiques* étayent ses démonstrations.<sup>79</sup>

<sup>71</sup> *Institutiones philosophicæ*... 6.

<sup>72</sup> Il s'appuie sur de Bonald pour montrer les vertus de la version et du thème latins: ASQ Sem 5, No 9b.

<sup>73</sup> *Institutiones philosophicæ*... 10.

<sup>74</sup> *Ibid.*, 26.

<sup>75</sup> En 1824, les élèves de Première du Petit Séminaire de Montréal traduisent de Bonald: Olivier Maurault, *le Petit Séminaire de Montréal* (Montréal, 1910), 78.

<sup>76</sup> Desaulniers à Holmes, 6 avril 1836, ASQ, Polygraphie 44, No 50.

<sup>77</sup> Fernand Ouellet, *Mgr Plessis et la naissance d'une bourgeoisie canadienne (1797-1810)*, in *Rapport de la Soc. can. Hist. Egl.* (1955-56): 86 ss.

<sup>78</sup> ASQ M 215 (1818, 1824), 6.

<sup>79</sup> *Institutiones philosophicæ*... 8-13.



Les *Institutiones* soulèvent naturellement le problème de l'origine du langage, question chère à de Bonald. La thèse de celui-ci sur l'origine divine du langage se mérite six pages tissées de citations, parmi lesquelles figure le célèbre aphorisme: "L'homme pense sa parole avant de parler sa pensée".<sup>80</sup>

Le langage, lisons-nous, a été donné primitivement au genre humain par une révélation divine; l'homme n'a pas inventé le langage, il en est incapable. Ainsi que le reconnaît Rousseau, il n'est pas possible que les langues aient pu naître et s'établir par des moyens purement humains. Avec la parole, l'homme a reçu toutes ses idées générales: il n'en crée aucune. Cette doctrine que confirme la condition des sourds-muets de naissance (n'ayant pas la parole, ils n'ont aucune idée de la justice, de la vertu, de l'ordre, ils ne peuvent distinguer le bien du mal, etc.) fait pièce à des systèmes détestables:

... funditus ruunt varia systemata a recentioribus  
quibusdam philosophis excogita, quibus omnia falso  
et frequenter absurde tribuuntur homini at nihil  
Deo...<sup>81</sup>

Est-ce à dire que les *Institutiones* proclament avec de Bonald la débilite de la raison individuelle? Bien au contraire. L'abbé Demers ne partage pas ici le sentiment de de Bonald et des traditionalistes. Il fait reposer la certitude sur sept fondements infaillibles: le sens intime, l'évidence, le rapport des sens, le témoignage des hommes, la mémoire, la révélation divine et l'analogie.<sup>82</sup> L'homme peut atteindre la vérité, quoi qu'en dise Lamennais.<sup>83</sup> Les *Institutiones* contiennent des pages classiques sur la proposition; elles s'arrêtent longuement aussi sur les règles du syllogisme, mécanique que de Bonald et l'école menaisienne abhorrent. Suivant l'abbé Demers, la logique conduit au vrai; elle est la science du raisonnement. Depuis qu'on a éliminé de son étude les questions superflues, la logique est d'une utilité

<sup>80</sup> *Ibid.*, 22-27.

<sup>81</sup> *Ibid.*, 27. M. Demers emprunte ce passage à la *Philosophie de Bouvier*.

<sup>82</sup> *Ibid.*, 56-96.

<sup>83</sup> *Ibid.*, 59.

incomparable, affirme en 1837, Jean Langevin, jeune élève de M. Demers :

[La logique] apprend à bien classer ses idées, ... à découvrir les sophismes, et à trouver des arguments sans réplique... Il est vrai que ces termes techniques dont on s'est plu à la revêtir, ont contribué à lui donner un extérieur rebutant, et à la rendre même un objet de dédain... Mais aujourd'hui, elle se présente débarrassée de toutes ces questions inutiles, et réduite aux règles nécessaires pour reconnaître les traits caractéristiques de la vérité... Elle est le flambeau qui doit éclairer tous nos pas dans la carrière des sciences... elle embrasse tout... Point de science morale, point de littérature, qui n'ait besoin de son secours et de ses lumières... Sans logique, il n'y a point de vrai philosophe, de bon orateur, ni d'écrivain estimable dans aucun genre.<sup>84</sup>

Tout en mettant à contribution de Bonald, l'enseignement demeure donc "rationaliste". Il faut nous souvenir que l'abbé Demers est un scientifique, ce que, du reste, on sent bien à la lecture de certaines pages des *Institutiones*.

Le manuel fourmille d'articles sur les sujets les plus divers : la véritable antiquité du genre humain, le déluge, les peuples primitifs, l'origine du langage et de l'écriture, les sourds-muets, etc. L'abbé Demers ne se fait pas faute d'utiliser les *Annales de philosophie chrétienne* qui renferment, dans le goût de l'époque, beaucoup d'études anthropologiques et ethnographiques.<sup>85</sup>

Les *Institutiones* témoignent de la connaissance des travaux de Humboldt, de Rémusat, de Cuvier, de Champollion et d'une foule d'autres savants ; on ne compte pas les récits de voyages, les traités de sciences naturelles, de physique et de géologie auxquels renvoient les *Institutiones*. Il arrive cependant à l'abbé

<sup>84</sup> ASQ Sem 75, No 15 d, 9.

<sup>85</sup> Augustin Bonnetty, qui fonda les *Annales* en 1830, fut, jusqu'à la veille de l'encyclique *Aeterni Patris*, "le témoin de la philosophie catholique issue de l'*Essai*". Foucher, *op. cit.*, 65. Il voulut développer dans sa revue, par des recherches historiques et anthropologiques, les idées de Lamennais quant à la présence chez tous les peuples de croyances en la religion révélée.

Demers de se départir de sa belle rigueur : il termine la troisième preuve *physique* de l'existence de Dieu (l'ordre qui règne dans la nature) par une bibliographie où figurent bien peu d'ouvrages scientifiques :

Circa praesens argumentum utilissime legi possunt Nieuwentyt, *l'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*; Fénelon, *Traité de l'existence de Dieu*; Pluche, *Spectacle de la nature*; Duguet, *Explication de l'ouvrage des six jours*; Racine, *Poème de la Religion*; Bernardin de St. Pierre, *Etudes de la nature*; Cousin Despréaux, *Les leçons de la nature*; Châteaubriand, *Génie du Christianisme*, etc., etc.<sup>86</sup>

L'histoire de la philosophie n'est pas tout à fait absente de l'enseignement. Les cahiers manuscrits et, plus tard, le manuel, contiennent de brefs exposés historiques. Un cahier copié en 1830 renferme des notices biographiques de Spinoza, de Newton, de Diderot et de Larcher<sup>87</sup>; l'abbé Demers fait souvent précéder ses thèses de l'exposition des systèmes modernes. Pour ne citer qu'un seul cas : avant de trancher la question du fondement de la certitude, les *Institutiones* rappellent l'opinion de Descartes, de Locke, de Condillac, de Kant et de Lamennais.<sup>88</sup> Soit dit en passant, on ne parle nulle part des grands scolastiques.

Comme ses confrères du Séminaire<sup>89</sup>, l'abbé Demers donne aussi dans l'histoire tout court. Il lui emprunte la matière de ses syllogismes; il décore ses démonstrations de traits empruntés à la vie d'hommes illustres; il trace le portrait de l'historien idéal, établit les conditions d'une histoire vraie et impartiale.<sup>90</sup> L'abbé Demers utilise parfois l'histoire du Canada. Ainsi, pour montrer que les témoins d'un fait peuvent ne pas s'entendre sur les circonstances qui l'entourent, mais s'accordent nécessairement sur le fait lui-même, l'abbé Demers donne l'exemple de

<sup>86</sup> *Institutiones philosophicæ*... 130.

<sup>87</sup> ASQ M 160 (1830), cahier non paginé.

<sup>88</sup> *Institutiones philosophicæ*... 56-59.

<sup>89</sup> Voir l'étude de M. Pierre Savard, *Les débuts de l'enseignement de l'histoire et de la géographie au Petit Séminaire de Québec 1765-1880* (II) in RHAF, XVI, 1 (juin 1962) : 43-62.

<sup>90</sup> *Institutiones philosophicæ*... 80 s.

la prise de Québec en 1759; les uns attribuent la victoire des Anglais à leur courage, les autres à leur supériorité numérique ou à leur fourberie: sur le fait lui-même, la victoire britannique, personne ne discute.<sup>91</sup>

Ouverte sur les sciences et sur l'histoire, notre philosophie est tournée contre les écrivains du XVIIIe siècle, les "pseudo-philosophes". Philippe-Aubert de Gaspé, qui fut élève de l'abbé Demers au début du XIXe siècle, raconte dans ses *Mémoires*:

Notre professeur de métaphysique, entre autres préceptes, nous avait inspiré une sainte horreur d'abord du diable (à tout seigneur tout honneur) et ensuite de messieurs Voltaire, J. J. Rousseau, d'Alembert, Diderot, et surtout du citoyen Volney.<sup>92</sup>

Constatons-le: La Révolution et la contre-Révolution ont infléchi l'enseignement dans un sens nouveau, assez voisin par moment de l'apologétique. Pour refuter Diderot, Voltaire, Fréret, de la Mettrie, Helvétius, d'Holbac, Robinet, d'Argenson, Boulanger, Naigeon, "aliqui ejusdem scholæ philosophi et plures hodierni physiologistæ", qui nient la spiritualité de l'âme, M. Demers fait appel à des apologistes comme Bergier, Barruel et Frayssinous.<sup>93</sup> Il accumule les preuves de l'existence de Dieu <sup>94</sup>, combat de haute lutte les systèmes athées, énumère les devoirs de l'homme envers son créateur et, chose assez nouvelle au Canada (le problème religieux est aussi un problème social), il souligne les inconvénients de l'athéisme <sup>95</sup> et de l'indifférence religieuse.<sup>96</sup> La société politique, en particulier, doit redouter l'athéisme dont les effets sur elle sont funestes. Sans religion, l'ordre politique s'effondre:

1. Veram et propriam legum et magistratum auctoritatem labefactat . . .

<sup>91</sup> *Ibid.*, 83.

<sup>92</sup> Philippe-Aubert de Gaspé, *Mémoires* (Ottawa, 1866), 309.

<sup>93</sup> *Institutiones philosophicæ* . . . 225-233.

<sup>94</sup> *Ibid.*, 107-140. Notons cependant que l'abbé Demers élimine complètement l'ontologie: "De ontologia speciatim non disseremus..." *Ibid.*, 106. Dans le premier cours, il avait consacré quelques pages aux questions de l'essence et de l'existence, de la puissance et de l'acte, de la cause et de l'effet, de la division et des propriétés de l'être: ASQ M 214 (1817), 1-9.

<sup>95</sup> *Ibid.*, 140-149.

<sup>96</sup> *Ibid.*, 293-299.

2. Perfectam tollit legum sanctionem...
3. Auctoritatem sine freno relinquit...
4. Subditos sine moribus relinquit...
5. Denique societatem sine principiis relinquit...<sup>97</sup>

S'il est hostile aux philosophes du XVIIIe siècle, l'abbé Demers les cite néanmoins avec à propos. Son manuel rapporte "les hommages rendus à la vérité par quelques-uns des impies les plus célèbres, tels que J.-J. Rousseau, Voltaire, etc."<sup>98</sup> Du premier, nous lisons des professions de foi, des éloges de la vertu, des censures de l'injustice, du suicide et du duel, et enfin, une piquante condamnation des romans<sup>99</sup>; du second, une apologie de la religion. Bayle et l'*Encyclopédie* apparaissent aussi dans les *Institutiones*.

Qu'enseigne-t-on pendant ce demi-siècle en matière de philosophie politique? La question n'importe pas peu, puisque c'est au Séminaire qu'ont étudié la plupart des hommes publics de l'époque.

Rappelons d'abord que l'abbé Demers n'est pas demeuré tout à fait étranger à la vie politique. Ses anciens élèves le consultent; il leur prodigue ses conseils, témoin la lettre personnelle qu'il écrit à Papineau en octobre 1822, l'invitant à ne pas quitter la Chambre d'assemblée où il juge sa présence néces-

<sup>97</sup> *Ibid.*, 146 ss. Déjà, dans le premier cours, nous trouvons exprimées les mêmes idées: ASQ M 161 (1812), 15 ss.

<sup>98</sup> *Prospectus*, Québec, 12e. janvier, 1835.

<sup>99</sup> En plus des romans, l'abbé Demers condamne les bals, les danses et les spectacles. "Abstinendum est (1) a libris amatoriis vulgo dictis *Romans*. Ex eorum lectione quantum immineat periculum patet, quod toti sint in describendis profanis amotibus, in referendis colloquiis et litterulis ad libidinem compositis, in commemorandis factis ad eum finem excitatis ut voluptatis sensum provocent. Quam vero ex hujusmodi libellis infausta nascantur consecraria, neminem latet; (2) a choreis et saltationibus, quales fieri solent; in illis enim vehemens occurrit libidinis incitamentum. (...) (3) a scenicis ludis; in his enim libidines excitantur, amor inordinatus, odium infensum, ambitio inexplebilis, ira implacabilis, vindicta crudelis, aliaque vitia celebrata in theatris. Quisquis igitur voluerit pravos voluntatis affectus cohibere, is magnopere ludos scenicos effugera debet." *Institutiones philosophicæ*... 300 s.

saire.<sup>1</sup> A la veille de la Rébellion, l'abbé Demers s'efforce de dissuader Papineau et son groupe.<sup>2</sup>

Le premier cours, qui sert de 1800 à 1818, parle invariablement de la société civile et non de la société politique.<sup>3</sup> Le second cours et, plus tard, le manuel, emploient de préférence l'expression "société politique". Autre évidence: M. Demers développe constamment la section sur la société civile ou politique: elle compte trois pages en 1817<sup>4</sup>, huit pages en 1830<sup>5</sup> et dix-neuf pages en 1835.<sup>6</sup> Sans doute est-ce comme en France<sup>7</sup> la Révolution qui a éveillé cet intérêt pour la philosophie politique et jeté dans les programmes d'études toutes sortes de questions sur la nature et l'origine de la société, les formes de gouvernement, etc. L'enseignement de l'abbé Demers s'inscrit aussi dans une conjoncture bien canadienne: l'évolution politique du Bas-Canada depuis l'introduction du système parlementaire. Souvenons-nous enfin que les *Institutiones* paraissent à un moment d'effervescence et qu'elles ne s'adressent pas qu'à la jeunesse studieuse du pays.

Depuis 1830, Papineau et la nouvelle génération d'intellectuels glissent vers des idées républicaines. Impopulaire depuis Craig, le Conseil législatif devient maintenant la cible d'attaques forcenées; d'aucuns parlent de l'abolir ou de le rendre électif.<sup>8</sup> En 1833, la Chambre d'assemblée donne son assentiment à la tenue d'une convention populaire dont l'objet sera de reviser l'Acte Constitutionnel de 1791. En janvier 1834, l'Assemblée vota les 92 résolutions, "the final manifesto of non-co-operation with the Whig government in England".<sup>9</sup> Au moment où M. Demers publie son manuel, les "radicaux" possèdent la confiance

<sup>1</sup> Voir Helen Taft Manning, *The Revolt of French Canada 1800-1835* (Londres, 1962), 163. Ce fut peine perdue; Papineau, bien qu'il fût orateur de la Chambre, se rendit à Londres pour protester contre le projet d'Union.

<sup>2</sup> Paquet, *op. cit.*, 58 s.

<sup>3</sup> ASQ M 161 (1812), 144 s.

<sup>4</sup> ASQ M 214, 40-42.

<sup>5</sup> ASQ M 160 (1830), cahier non paginé.

<sup>6</sup> *Institutiones philosophicæ*... 316-335.

<sup>7</sup> A. Mignon, *La philosophie cartésienne dans le clergé de France aux débuts du XIXe siècle*, in *Revue du clergé français*, XX (1899), 153 s.

<sup>8</sup> Manning, *op. cit.*, 218.

<sup>9</sup> *Ibid.*, XIV.

de la population, comme en témoignent leurs succès aux élections de l'été de 1834.

Fidèles au plan tracé par le prospectus, les *Institutiones* défendent "les vrais principes touchant la nature et l'origine du pouvoir politique, les droits des princes et des sujets sous les divers régimes monarchiques, aristocratiques et républicains".<sup>10</sup> Nous ne croyons pas nous tromper en découvrant dans le texte de M. Demers de discrètes allusions aux problèmes politiques que traverse le Bas-Canada. Suivant son habitude, M. Demers présente un exposé nourri de citations, la plupart empruntées aux auteurs qu'il recommande en bibliographie :

Vida, circa questionem de societate politica, D. D. Frayssinous, de la Mennais, Duvoisin, Bossuet, locis supra laudatis; D. Pey, *de l'autorité des deux puissances*, tom. I et D. Bouvier, *institutiones philosophicæ*, tom. 3.<sup>11</sup>

L'abbé Demers soulève trois questions : *De præcipuis regiminis politici formis; Quodnam triplici ex illo regimine sit anteponendum? Undenam oriatur suprema civilia regiminis potestas?* Une maxime donne à l'ensemble son unité : bien que les hommes soient égaux entre eux quant à leur nature, à leurs facultés, à leurs fins, ils ne jouissent pas de l'égalité civile ou politique.

Toute société vit sous l'un de ces trois régimes : la monarchie, l'aristocratie, la démocratie. Il existe deux espèces de monarchie : la monarchie absolue et la monarchie tempérée. La première qui a prévalu autrefois en France n'est pas despotique, puisque le prince est tenu d'obéir aux lois fondamentales de son royaume ; la seconde que l'on trouve en Angleterre et aujourd'hui en France porte aussi les noms de royauté constitutionnelle ou de gouvernement représentatif :

In hujus modi monarchiis, rex plenam non possidet auctoritatem condendi leges, tributa exigendi, etc.; sed insuper requiritur consensus, per majoritatem

<sup>10</sup> *Prospectus*, Québec, 12e. janvier, 1835.

<sup>11</sup> *Institutiones philosophicæ*... 335.

suffragiorem expressus, utriusque conventus, scilicet, conventus *Parium* et conventus *Delegatorum populi*, vulgo, de la *Chambre des Pairs*, et de la *Chambre des Députés*, en France; de la *Chambre Haute ou des Lords*, et de la *Chambre Basse ou des Communes*, en Angleterre.<sup>12</sup>

Dans un régime aristocratique, les "primates" détiennent l'autorité, soit en raison de leur sang, soit en raison de leurs œuvres ou de leur aptitude. La démocratie, ou la république, ne se confond pas avec l'ochlocratie qui est le gouvernement du bas peuple; elle est plutôt :

Societas in qua suprema auctoritas penes generalis populi comitia residat.<sup>13</sup>

Ces trois régimes principaux peuvent subir des altérations: la monarchie devient despotique dans un royaume qui n'a pas de lois fondamentales; l'aristocratie devient oligarchique quand un petit nombre d'incapables gouvernent; la démocratie devient anarchique quand elle est sans mélange d'aristocratie.

L'abbé Demers pose la question classique: quel régime doit-on préférer? Il répond d'abord que le despotisme et la démocratie pure, sans mélange d'aristocratie, sont, de tous les régimes, les plus imparfaits. Bien supérieure est la monarchie tempérée: l'abbé Demers, qui admire les institutions britanniques<sup>14</sup>, les croit cependant perfectibles :

Juxta plurimos in rebus politicis versatissimos, monarchia mixta seu temperata et hæreditaria, qualis nunc vigeret in Anglia, si quidam reformatur abus, perfectior est regiminum forma.<sup>15</sup>

<sup>12</sup> *Ibid.*, 317.

<sup>13</sup> *Ibid.*, 318.

<sup>14</sup> Regimen Anglise est mixtum ex tribus regiminitus, at ut phænomenum intelligentiæ humanæ a pluribus consideratur". ASQ M 160 (1830), cahier non paginé. L'abbé Demers s'écarte donc de l'opinion de de Bonald qui n'a que du mépris pour les institutions britanniques; pour de Bonald, la division du pouvoir est un non-sens.

<sup>15</sup> *Institutiones philosophicæ*... 320. C'est nous qui soulignons. Au moment où l'abbé Demers publie son manuel, les chefs du parti patriote ont perdu confiance dans les institutions britanniques. L'abbé Demers laisse entendre dans sa discussion qu'on n'a pas tiré tout le parti possible de la constitution octroyée par l'Angleterre.



Dans une monarchie tempérée, les deux chambres jouent un rôle bienfaisant; l'une est aussi nécessaire que l'autre:

...populus per suos delegatos, et optimates seu nobiles, id est, magna corpora politica (les deux Chambres) omni conamine nascentes aut exortos abusus præfocant aut comprimunt.<sup>16</sup>

Sans "optimates", sans une élite, tout gouvernement tombe dans la démocratie pure, c'est-à-dire, dans l'anarchie. L'abbé Demers ne parle jamais de la seule Chambre basse: il associe toujours les deux Chambres: *uterque senatus, uterque conventus*.

Les *Institutiones* s'arrêtent longuement sur le problème de l'origine du pouvoir. Pareille insistance est bien nécessaire:

Hæc questio gravissimi est momenti, et nemo nescit quot et quantæ pullulaverint calamitates ex erroneo sensu quo fuit intellecta hodiernis hisce temporibus.<sup>17</sup>

Le manuel de M. Demers expose en premier lieu la position de Rousseau. Puis, à l'aide de Duvoisin, de Lamennais et de Frayssinous, il réfute la thèse du pacte primitif, du contrat social. Une autorité inviolable est nécessaire. La souveraineté absolue du peuple conduit fatalement à l'anarchie. Comment le peuple peut-il demeurer soumis à une constitution qu'il s'est lui-même donnée et qu'il peut révoquer à son gré? C'est Dieu qui est à l'origine du pouvoir:

Suprema civilis potestas non a populo, sed a solo Deo tanquam a primario fonte repetenda est.<sup>18</sup>

...solus Deus, cujuslibet ordinis auctor et conservator, potest et conferre gubernantibus sic constitutis jus imperandi, et præscribere subditis strictam parendi obligationem.<sup>19</sup>

<sup>16</sup> *Loc. cit.*

<sup>17</sup> *Ibid.*, 321.

<sup>18</sup> *Loc. cit.*

<sup>19</sup> *Ibid.*, 327. L'abbé Demers reproduit ensuite plusieurs citations des *Écritures* qui confirment l'origine divine du pouvoir.

Il s'ensuit que le respect et l'obéissance sont dus à ceux qui détiennent l'autorité politique.<sup>20</sup> Ils participent en quelque manière de la divinité.<sup>21</sup> Se révolter contre le pouvoir civil revient donc à se révolter contre une autorité établie par Dieu. Il n'est jamais permis de se soulever. D'ailleurs, l'insurrection ne règle rien; elle engendre des maux plus graves que ceux qu'elle prétend corriger. Frayssinous écrit opportunément:

Appeler la révolte pour corriger des abus, c'est appeler l'incendie pour réparer la maison endommagée.<sup>22</sup>

Sans doute dans les gouvernements constitutionnels le peuple peut-il par ses représentants et avec l'assentiment du prince modifier la constitution:

Revera quidem, in constitutionibus quædam mutationes legitime interdum fieri possunt, quando scilicet patrantur ex consensu partium quæ *ad hoc* jus habent, et consequenter ex consensu principis.<sup>23</sup>

Mais ils se trompent gravement, ceux qui, sous prétexte de réformer des abus, appellent les hommes aux armes contre le prince et obligent celui-ci à accepter une nouvelle constitution, comme la chose se produit maintenant en plusieurs pays.<sup>24</sup>

\*

\*   \*   \*

On a vu que l'abbé Demers se retire de l'enseignement en 1842. Son manuel lui survit quelques années au Séminaire.

<sup>20</sup> Parmi les exemples de syllogismes que répètent les cahiers manuscrits en *logique*, il en est un particulièrement significatif: "Lex divina jubet honorare reges; atqui Georgius Tertius est rex; argo lex divina jubet honorare Georgium Tertium". ASQ M 215 (1818), 34. Après la mort de George III, on parlera de George IV: ASQ M 160 (1830), cahier non paginé.

<sup>21</sup> "Sunt... Dei ministri in ea auctoritatis parte quam exercent". *Institutiones philosophicæ*... 328.

<sup>22</sup> Cité par l'abbé Demers, *ibid.*, 328 s. Plus loin, l'abbé Demers reprend la même idée: "Dans les républiques démocratiques où tous les fonctionnaires de l'état sont électifs, le peuple a bien le droit d'examiner les actes et l'administration du gouvernement, mais il n'a pas celui de se révolter; tout ce qu'il peut légitimement faire, lorsqu'il a sujet d'être mécontent, c'est d'engager les électeurs à nommer aux différents emplois des personnes capables de mieux conduire l'état, et de corriger les abus qui se sont introduits dans l'administration précédente." *Ibid.*, 331.

<sup>23</sup> *Ibid.*, 333.

<sup>24</sup> *Loc. cit.*

L'abbé Taschereau, qui enseigne la philosophie de 1842 à 1851, utilise encore les *Institutiones* en 1850.<sup>25</sup> Peut-être a-t-on abandonné le manuel de l'abbé Demers à l'occasion du remaniement des programmes qui suivit la création du baccalauréat. En tout cas, en 1854, la *Philosophie de Bouvier* sert de manuel de classe.<sup>26</sup>

Avec le départ de M. Demers se termine une tradition qui voulait que le professeur de philosophie fût très versé en sciences. M. Demers est sans doute le dernier représentant au Séminaire de ces esprits très dix-huitième siècle, animés d'une ambition d'universalité, épris de science et de philosophie. Les successeurs de M. Demers n'ont pas sa passion scientifique, et l'enseignement de la philosophie s'éloignera de plus en plus de celui des sciences. De là, deux ordres: le philosophique et le scientifique: deux ordres irréductibles. Assez tôt, les professeurs de philosophie n'entendront rien à la science. Nous avons la bonne fortune de connaître les lectures que fit l'abbé Taschereau au moment de commencer son enseignement: elles sont toutes philosophiques.<sup>27</sup>

La fin du demi-siècle n'en présente pas moins un grand intérêt. Non content de lire de Bonald, Lamennais, Frayssinous, Duvoisin, Barruel, Gérard et Bouvier, l'abbé Taschereau parcourt les livres de Laurentie, Laromiguière, Flotte, Boyer, Rozaven, Receveur, Degérendo.<sup>28</sup> Les marges de son exemplaire des *Institutiones*<sup>29</sup> sont ornées d'une foule de références, non seulement aux ouvrages courants<sup>30</sup>, mais aussi à d'autres, plus récents, ou non utilisés par l'abbé Demers. Relevons l'*Introduction à la philosophie* de Laurentie, les *Leçons élémentaires de*

<sup>25</sup> ASQ Sem 73, No 6.

<sup>26</sup> *Catalogue des officiers et des élèves du Séminaire de Québec 1854-55*, 19.

<sup>27</sup> Voir, en dépit du titre, ASQ, A. G. Dudevant, *Catalogue des livres de la bibliothèque du Séminaire des Missions Etrangères de Québec fait dans le mois de May 1782*.

<sup>28</sup> *Ibid.* L'abbé Taschereau est bien au fait de la production philosophique. Il fut l'élève très brillant de M. Demers et accompagne l'abbé Holmes en Europe en 1836.

<sup>29</sup> ASQ M. 157: *Institutiones philosophiæ ad usum studiosæ juventutis*. (Quebeci, 1835).

<sup>30</sup> C'est-à-dire, les livres de Barruel, Bergier, Bouvier, Duvoisin, Frayssinous et Gérard.

*philosophie de Flotte, l'Examen de la doctrine de M. de La Mennais de Boyer, l'Examen des doctrines de l'abbé Gerbet de Rozaven, l'Essai de psychologie de Receveur, la Théologie morale de Saint Alphonse de Liguori, les Soirées de Saint-Pétersbourg de de Maistre et . . . la Logique de Port-Royal.*

L'abbé Taschereau s'inspire-t-il de ces livres dans son enseignement? Il est certain qu'il connaît bien ces livres et qu'il ne décore pas sans raison de citations et de références son exemplaire des *Institutiones*. Un précieux cahier de notes personnelles laissé par l'abbé Taschereau — sorte d'aide-mémoire où nous trouvons des plans de cours, des questions d'examens, des sujets de dissertations<sup>31</sup> — nous montre en tout cas qu'il complète les discussions du manuel de M. Demers par des aperçus sur la philosophie contemporaine. Par exemple, lorsqu'il étudie la question du critérium de vérité, l'abbé Taschereau examine successivement les opinions de Descartes, de Locke, de Condillac, de Kant, de Lamennais, de Damiron, de Cousin, de Bautain et de Buchez.<sup>32</sup> Sur le problème de "l'origine des pensées", il construit un plan de cours dans lequel apparaissent Descartes, Locke, Condillac, de Bonald et des philosophes "plus modernes".<sup>33</sup>

Grâce à ce cahier de l'abbé Taschereau, nous voyons que l'enseignement de la philosophie a des résonances religieuses. L'abbé Taschereau introduit en logique une étude des différentes religions; nous lisons plus loin des "réflexions sur le malheur et l'aveuglement des athées"<sup>34</sup>; la preuve morale de l'existence de Dieu est fondée sur les remords que le vice engendre naturellement dans le cœur de l'homme<sup>35</sup>; la leçon sur Dieu se

<sup>31</sup> ASQ M 339 (1845). Le ton de ce cahier est familier, la manière souvent elliptique ou interrogative.

<sup>32</sup> *Ibid.*, 9 ss.

<sup>33</sup> *Ibid.*, 22 s. L'abbé Taschereau semble faire allusion à Rosmini et à Bonnetty.

<sup>34</sup> *Ibid.*, 71. L'abbé Taschereau oppose à l'athée la "véritable théorie de l'accord des peuples". *Ibid.*, 74.

<sup>35</sup> *Ibid.*, 69-71. Cette preuve est empruntée à Laurentie, à l'ouvrage duquel l'abbé Taschereau renvoie nommément: *Introduction à la philosophie ou traité de l'origine et de la certitude des connaissances humaines* (2e éd., 1829), 289. L'ouvrage est d'un disciple de Lamennais.

termine par "une prière à la Providence pour la remercier de ses bienfaits, la prier de pardonner à l'impie, et de se venger par des grâces nouvelles".<sup>36</sup>

(à suivre)

MARC LEBEL,  
Licencié ès lettres.

---

<sup>36</sup> ASQ M 339 (1845), 82 s.

---

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

---

RÉIMPRESSION

---

Volume I, nos 1 - 2 - 3 - 4.

Volume III, nos 1 - 2 - 3 - 4.

Volume V, nos 1 - 2 - 3 - 4.

Volume XI, no 1.

Volume XIII, nos 3 - 4.

Volume XIV, nos 1 - 2.

(En vente à nos bureaux, au prix de \$4.00 l'exemplaire).

*S.V.P. commander le plus tôt possible.*

271-8264

261 avenue Bloomfield,

Outremont (8).

Aussi micro-film de la série complète: \$100.